

# Protocole sanitaire – Niveau 2

## École primaire de la Motte - MALINTRAT

Chers parents,

Le présent guide précise les modalités pratiques de fonctionnement de l'école dans le contexte sanitaire actuel.

### I Les mesures d'hygiène

**Les mesures habituelles d'hygiène sont renforcées.**

#### a) **Le port du masque**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire.

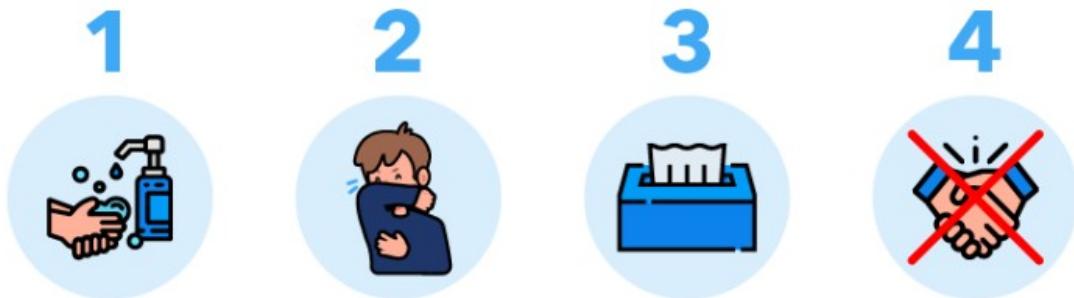
Pour les élèves des écoles élémentaires, dès le CP, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Chaque élève devra avoir avec lui 3 masques pour la journée : un masque pour la matinée, un pour l'après-midi (le masque sera changé juste après le repas) et un masque de « secours ». Il conviendra de fournir une petite pochette marquée au nom de l'élève, dans laquelle il rangera le masque usagé.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

#### b) **Le lavage des mains**

Les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé demeurent essentiels.



se laver les mains très régulièrement	tousser ou éternuer dans son coude	utiliser un mouchoir à usage unique	saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui
---------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------	--

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;

- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- mouchoirs à usage unique (un paquet individuel de mouchoirs jetables dans la poche, fourni par les parents)
- savon liquide dans les sanitaires et les lavabos des classes
- gel hydroalcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables
- serviettes en papier à usage unique
- désinfectant virucide pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire (poignées de portes...)

### c) Les règles de distanciation physique

Pour les classes maternelles, la distanciation physique ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Pour les classes élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

### d) la ventilation des locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intervalles, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

## II Des modalités d'accueil des familles et des élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant une Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

### Tous les élèves sont accueillis.

Chaque classe à son arrivée, doit se rendre à la lettre qui lui est attribuée (affichage des lettres au niveau des arbres le long du bâtiment):

- A : CM1/CM2
- B : PS/MS/GS
- C : GS/CE1
- D : CP
- E : CE2/CM1

Pour les élèves du CP au CM2, les enfants entrent dans l'école par le grand portail comme d'habitude. Ce dernier est entièrement ouvert pour faciliter les deux sens de passage. Dans la cour, les enfants se rendent vers leur enseignant(e).

Pour les élèves de la classe de PS/MS/GS, un adulte uniquement et muni d'un masque accompagne l'enfant jusqu'à l'enseignante qui effectue l'accueil à l'entrée du préau. Les adultes veilleront aux mesures de distanciation physique.

### **Une entrée échelonnée est mise en place selon les modalités suivantes :**

	GS/CE1 - CP - CE2/CM1	PS/MS/GS - CM1/CM2
MATIN	8h20	8h30

Le nombre d'enfants déjeunant à l'extérieur étant très faible, l'après-midi, l'accueil des élèves se fera dans la cour dès 13h50. Chaque élève se dirige directement à son point de regroupement, vers son enseignant(e).

Dans la mesure du possible, les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux.

Le portail est fermé à 8h40 le matin et 14h l'après-midi.

### **III Le matériel scolaire**

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

### **IV Les récréations**

Les temps de récréation sont organisés de manière à limiter la densité d'occupation des espaces. L'espace de récréation est délimité par des zones dédiées aux différentes classes.

Les récréations se font en décalé, par groupe, selon le planning suivant :

CP	PS/MS/GS	GS/CE1	CM1/CM2	CE2/CM1
9h55/10h15	10h15 /10h45	10h25/10h55	10h00/10h20	9h50/10h10
14h55/15h15	Pause dans la classe	15h00/15h30	15h25/15h45	15h05/15h25

\*En cas de difficultés d'organisation ou en cas de conditions climatiques défavorables, les récréations peuvent être remplacées par des temps de pause en classe ou sous le préau.

Lors des déplacements, il faut veiller à ce que les groupes ne se croisent pas. Par conséquent, les adultes référents doivent être très rigoureux sur leurs horaires de récréation.

La règle de distanciation ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. .

**L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs n'est plus autorisé.**

### **V La cantine**

Les deux services de restauration sont maintenus. Le nettoyage et la désinfection des tables et des chaises sont effectués après chaque service.

Le masque sera posé (ou jeté) juste avant de rentrer à la cantine. Un nouveau masque sera mis après lavage des mains en sortant de la cantine.

## Les élèves doivent se laver les mains au savon **avant et après** le repas.

Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les classes maternelles.

S'agissant des élèves des classes élémentaires, si la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes

## VI La pause méridienne (hors réfectoire)

Les élèves doivent se conformer aux mêmes règles que lors des récréations. **Afin de limiter le brassage, chaque groupe classe doit effectuer la pause dans des zones différenciées de la cour.**

## VII L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 15 minutes.

## VIII Les sorties

Peu d'élèves déjeunent à l'extérieur, la sortie des élèves externes se fera donc à 12H. Les élèves déjeunant à la cantine sont confiés au personnel communal entre 11h50 et 12h, pour les élèves du premier service, et à 12h pour le second service.

	GS/CE1 - CP - CE2/CM1	PS/MS/GS - CM1/CM2
APRÈS-MIDI	16h20	16h30

**Les élèves de la classe de PS/MS/GS** sont remis à leurs parents au niveau de la porte du préau. Un seul parent, masqué est autorisé à pénétrer dans la cour. La distanciation sociale doit être respectée.

**Les élèves des autres classes** sont remis à leurs parents au portail.

## IX Le périscolaire

L'entrée et la sortie des enfants pris en charge par le périscolaire se font par le grand portail. Un adulte uniquement et muni d'un masque accompagne l'enfant jusqu'à l'entrée de la garderie. L'enfant se désinfecte les mains avec le gel hydroalcoolique ou se lave les mains aux sanitaires.

Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe.

Si la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de rassembler les élèves d'une même classe ensemble. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

Les parents laissent une distance d'un mètre minimum entre eux et les autres.

Le grand portail reste ouvert de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h15.

Les enfants sont installés dans la salle, ou, si le temps le permet, à l'extérieur (ce qui est à privilégier).

Les élèves se lavent les mains avant et après le goûter.

Pour la sortie, les parents procéderont comme lors de l'arrivée le matin.

## **X Les enfants ou les personnels atteints**

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

L'école a à disposition un thermomètre frontal (sans contact).

Dans le cas où un adulte présente des symptômes (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal), celui-ci doit pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci est immédiatement isolé et les parents sont appelés pour qu'ils viennent le chercher.

La procédure est alors rappelée aux parents :

- éviter les contacts.
- appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade est évacuée des autres occupants qui se rendront dans la cour ou, si les conditions météorologiques ne le permettent pas, dans la salle des fêtes. Il ne faut absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faut préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faut avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade sont également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

**Chers parents et chers élèves, nous vous remercions par avance de votre engagement, pour suivre au mieux ce protocole\*.**

**\*Attention ce protocole peut être soumis à évolution : mis à jour le 2 novembre 2020.**